RANDO CLUB DE CASTELVALERIE

Association de randonnée pédestre de Château la Vallière

Charte du randonneur

N'utilisons pas de raccourcis, respectons le tracé des sentiers pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais…)

Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins.

Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.

Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Emportons-les jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne faisons pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'oublions jamais de toujours refermer derrière nous clôtures et barrières.

Tenons les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages, être victimes d'accidents et leur divagation dérangent les animaux.

Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

Renseignons-nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Informons-nous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits).